

# DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLU D'IVRY-SUR-SEINE

## 1. RESUME NON TECHNIQUE DE LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU D'IVRY-SUR-SEINE

- Pièce n°3 : Résumé non technique de la mise en compatibilité du PLU d'Ivry-sur-Seine

## 2. PIECES MODIFIEES DU PLU D'IVRY-SUR-SEINE

- Pièce n°2 : Modifiées du PLU d'Ivry-sur-Seine
- Annexes : documents graphiques
  - Périmètres particuliers - emplacements réservés
  - Périmètres particuliers - périmètres spéciaux
  - Plan de zonage et trame verte et bleue
  - Plan des formes urbaines

## 3. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE - RESUME NON TECHNIQUE

- Pièce n°1-B : rapport de présentation valant évaluation environnementale - résumé non technique

## 4. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

- Pièce n°1-A : rapport de présentation valant évaluation environnementale
- Annexe 1 : Dossier de présentation de transformation du centre Ivry-Paris 13 / 17 décembre 2015
  - Annexes 1 à 8 du dossier de présentation de transformation du centre Ivry-Paris 13 / 17 décembre 2015
    1. Délibération du SYCTOM en date du 17 décembre 2008, autorisant le président à saisir la Commission nationale du débat public du projet de reconstruction du centre de traitement des déchets d'Ivry-Paris 13
    2. Délibération du SYCTOM en date du 12 mai 2010 décidant, notamment de poursuivre le projet de construction d'un centre de valorisation organique et énergétique des déchets ménagers à Ivry-Paris 13
    3. Délibération du SYCTOM en date du 22 juin 2011 décidant d'approuver la création du centre de valorisation organique et énergétique à Ivry-Paris 13
    4. Délibération du SYCTOM en date du 17 octobre 2014, autorisant le président à signer le marché relatif à la conception, la construction et l'exploitation du centre de valorisation organique et énergétique à Ivry-Paris 13
    5. Délibération du SYCTOM en date du 17 décembre 2015 sur la qualification du projet de transformation du centre Ivry-Paris 13 en projet d'intérêt général (PIG), laquelle réaffirme notamment le principe et les conditions de réalisation du projet et décide de la saisine du Préfet du Val-de-Marne pour la qualification du projet en projet d'intérêt général
    6. Décision de la CNDP N°2009/14/CVDIP/1 du 4 mars 2009 décidant l'organisation d'un débat public
    7. Compte-rendu établi par la CPDP et publié le 18 février 2010
    8. Rapport de Suivi et d'évaluation 2014-2015 du PREDMA

## 5. ARRETE PIG

## 6. AVIS DE LA MRAE